

Bureau Exécutif FFVoile : 19 février 2014

Relevé de décisions

Présent(e)s : JP CHAMPION, JC MERIC, D TINCELIN, J KERHOAS, JP CHURET, H BACCHINI, JL DENECHAU, B BONNEAU, JC COUR, MT LANNUZEL JOURDAS, J CATHELINEAU, J MARAJO, E MARLIOT, H GIRAUD, B DAVID, B BOUCHARD.

Excusé(e)s : C FOURICHON, C FOUNTAINE, JM SOYEZ, JP LOSTIS, M BOUVET, S LASSEAUX.

1 VIE FEDERALE ET ORGANISATION DES TERRITOIRES

1.1 Approbation du relevé de décisions du Bureau Exécutif du 17 janvier 2014

Le BE apporte les modifications suivantes au relevé de décision :

Décision 12 : « le BE accepte à titre dérogatoire de prendre en charge les frais d'arbitrage de l'épreuve de Championnat de France Promotion de VRC classe 1m pour l'année ~~2012~~ 2013 ».

Décision 21 : « la BE approuve le remplacement de M. Guillaume HENRY par M. David BRABIS à l'Assemblée Plénière de la commission des Directeurs de Course ~~sous réserve de son accord formel~~ ».

Décision 1 ► Le BE valide le relevé de décisions du Bureau Exécutif du 17 janvier 2014 tel que modifié en séance.

1.2 Assemblée Générale

1.2.1 Montant de la cotisation des structures affiliées pour 2015

Il est proposé au Bureau Exécutif une augmentation calculée sur le coût de la vie, soit 0,9 % (chiffre arrêté à fin décembre 2013/source Insee) égale pour l'ensemble des structures affiliées (Associations locales, Membres Associés, Associations Nationales et Etablissements). Soit une augmentation de 2,43 €, arrondie à 2 € soit un montant de cotisation de 272 €.

Il est proposé qu'un courrier soit envoyé aux associations de classe afin de rappeler que la cotisation est gratuite.

Décision 2 ► Le BE se prononce favorablement pour proposer au Conseil d'Administration du 28 février 2014 de fixer le prix des cotisations 2015 à 272 € par membre affilié à l'exception des associations de classe qui bénéficient de la gratuité.
Vote CA

1.2.2 Ordre du jour et déroulé de l'Assemblée générale

Décision 3 ► Le BE valide l'ordre du jour et le déroulé de l'Assemblée Générale et propose qu'au point 7 de l'ordre du

	jour « médailles d'or » soit ajouté honorariat.
Décision 4	Sur la demande de Mr TIFFON en date du 18/02 de pouvoir s'exprimer devant l'AG sur la gestion de la FFVoile, le BE ne souhaite pas y répondre favorablement dans la mesure où le BE rend compte de la politique de la FFVoile au nom du CA dans son intégralité, après avoir reçu l'accord préalable de ce dernier par la validation du contenu des documents présentés lors de l'AG.
1.2.3	Présentation du plan détaillé des interventions des responsables : Développement / Voile Légère / Habitable / Haut-Niveau / Vie Fédérale / Direction Technique Nationale / Médical / Formation / Commission Centrale d'Arbitrage
Info	Le BE prend connaissance des différents plans d'intervention ci-dessus précisés pour l'Assemblée Générale.
1.2.4	Fixation du prix du repas et de la part fédérale
Décision 5	► Le BE valide le prix du repas à la charge des Ligues (45 €) et la part fédérale (13 €).
1.2.5	Point sur les rapports d'activité
Info	Le BE prend connaissance des éléments de contenu des rapports d'activité qui seront présentés à l'Assemblée Générale.
1.2.6	Médailles d'or FFVoile
Décision 6	► Le BE décide des personnalités qui se verront remettre la médaille d'or de la FFVoile. Il prend par ailleurs connaissance du nombre des arbitres qui seront distingués de l'honorariat.
1.2.7	Modifications du Règlement Intérieur et du Règlement Financier Il est proposé au Bureau Exécutif de la FFVoile de soumettre au prochain Conseil d'Administration plusieurs modifications du Règlement Intérieur et du Règlement Financier de la FFVoile. S'agissant du Règlement Intérieur des modifications sont proposés sur l'art. 73 « licence club FFVoile » et l'ajout d'un art. 87 sur la « prévention des conflits d'intérêts ». S'agissant du Règlement Financier, des modifications sont proposés à l'art. 4.2.1 « frais internet et téléphone fixe ».
Décision 7 Vote CA	► Le BE se prononce favorablement pour proposer au Conseil d'Administration les modifications du Règlement Intérieur et du Règlement Financier de la FFVoile, étant entendu que ces modifications devront être soumises au vote de la prochaine Assemblée Générale de la FFVoile.
1.2.8	Nomination du scrutateur général Madame Vérane STEFANI, en raison d'impératifs professionnels, ne peut pas exercer sa fonction de scrutateur général lors de l'Assemblée Générale de la FFVoile le 22 mars 2014.
Décision 8	► Le BE nomme Monsieur Jean MALASSIS SERIS en tant que nouveau scrutateur général de l'Assemblée Générale de la FFVoile du 22 mars 2014, étant entendu que Madame STEFANI reprendra sa fonction de scrutateur dès l'AG 2014 qui se déroulera en 2015.

1.2.9	Date de l'Assemblée Générale 2014
Décision 9 Vote CA	► Le BE décide que l'Assemblée Générale Ordinaire 2014 aura lieu le samedi 28 mars 2015. Cette date sera proposée au vote du CA
1.3	Résultat du budget 2013 et présentation du budget 2014
	Le résultat net d'exploitation de l'exercice budgétaire 2013 (après intéressement et impôts) s'élève en produit à 10 544 K€ et en charges à 10 476 K€ et présente donc un excédent de 69 K€. Les comptes seront arrêtés pour une présentation lors du prochain CA du 28 février 2014. Le budget prévisionnel 2014 s'équilibre entre charges et produits à 10 314 K€ (comprenant suite à décision du BE l'ajout d'une ligne plaisance et intégration de l'excédent brut prévisionnel de la boutique sur cette ligne pour un montant de 35 K€) et 566 K€ en investissement. Le BE se prononce pour
Décision 10	► Le BE valide la présentation du résultat d'exploitation 2013 et approuve le budget prévisionnel 2014.
Décision 11	Il approuve que La finalisation du budget en équilibre pour présentation en CA soit déléguée au Président et trésorier.
1.4	Part des Ligues et de la FFVoile suite à l'augmentation du Passeport Voile 2014
	Le Bureau Exécutif a décidé lors de sa séance du 13 juin 2013, d'augmenter pour 2014 le prix de la licence Passeport Voile. Le prix a été fixé à 10,40 € soit une augmentation de 0,20 €.
	Il est rappelé que dans le cadre du Passeport Voile Régionalisé (PVR), la ristourne est calculée comme suit : La ligue reverse à la FFVoile 4,28 € par PVR, pour le nombre de PVR délivrés par la ligue jusqu'à l'objectif fixé La ligue reverse à la FFVoile 1,20 € par PVR, pour le nombre de PVR délivrés au-delà de l'objectif fixé.
	Il est proposé de partager équitablement entre la ligue et la FFVoile, l'augmentation des 0,20 € par PVR décidée à partir de 2014. Le reversement pour la FFVoile passerait donc à 4,38 € par PVR jusqu'à l'objectif. La part de reversement de la ligue à la FFVoile au-delà de l'objectif resterait à 1.20 €.
Décision 12	► Le BE approuve le partage équitable des 0,2 € d'augmentation du PVR entre la ligue et la FFVoile à partir de 2014. La ligue en gestion régionalisée des Passeports Voiles reversera donc à la FFVoile une somme de 4,38 € par PVR pour le nombre de PVR délivrés par la ligue jusqu'à l'objectif fixé. Le BE approuve par ailleurs le reversement de la ligue à la FFVoile au-delà de l'objectif à 1,20 €.
1.5	Point d'information sur le recours Kitesurf
Info	Le BE prend connaissance du compte rendu d'audience devant le CE et de la note en délibérée de la FFVoile
1.6	Préparation du Conseil des Ligues du 22 février 2014
Info	Le BE prend connaissance de l'ordre du jour du Conseil des Ligues du 22 février 2014
1.7	Point sur le nouveau courrier de Mme PFEIFFER et de M. TIFFON-TERRADE

<p>Décision 13</p>	<p>Le BE prend connaissance du nouveau courrier de Mme PFEIFFER et de M. TIFFON-TERRADE en date du 19/02/2014 adressé au président de la FFVoile et comprenant les questions posées au BE. Le BE détermine les réponses à apporter à ces questions figurant dans l'annexe du courrier et décide de ne pas donner une suite favorable à ces propositions.</p>
<p>1.8</p>	<p>Dates des prochains Bureau Exécutif et réunions institutionnelles</p>
<p>Décision 14</p>	<p><u>Bureau Exécutif</u> 12 mars 2014 21 mars 2014 (à partir de 14 H 30) 16 avril 2014 6 mai 2014 5 juin 2014</p> <p><u>Conseil d'Administration</u> 28 février 2014 27 juin 2014</p>
<p>1.9</p>	<p>Informatique : sécurisation des serveurs</p> <p>Il est proposé au BE de procéder au renouvellement des 18 serveurs informatiques actuellement situés dans une salle borgne au siège de la FFVoile. Ces serveurs sont obsolètes et les contrats de maintenance sur ces appareils arrivent à échéance. Leur remplacement permettra de changer de technologie et d'augmenter les performances et la réactivité du système d'information de la FFVoile. L'investissement est évalué à 80 K€ et permettra d'économiser grâce à la garantie de 4 ans sur ces matériels, les charges de maintenance de 18 K€/an sur les anciens appareils.</p>
<p>Décision 15</p>	<p>► Le BE donne son accord pour inclure un montant de 80 K€ dans l'enveloppe des investissements 2014 du service informatique pour réaliser en 2014 l'opération de remplacements des serveurs.</p>
<p>1.10</p>	<p>Transfert de fichiers entre Ligues</p> <p>Certaines Ligues demandent à avoir accès aux fichiers des licenciés, résidents dans la région de leur ressort territorial et inscrits dans un club d'une autre Ligue. L'objectif de ces Ligues est de faire connaître à ces licenciés les activités des clubs proches de leurs domiciles.</p> <p>Il est rappelé que le principe doit être une incitation à la pratique et non à la licenciation. Il est convenu par ailleurs que la relance et le filtrage ne peuvent être faits que par l'échelon national. Aucune opposition de principe n'est formulée enfin pour les Ligues qui souhaitent travailler ensemble.</p>
<p>Décision 16</p>	<p>Ce sujet sera évoqué à nouveau au prochain Conseil des ligues.</p>
<p>1.11</p>	<p>Attribution des qualifications FFVoile Evènement et Extra Grade 2014</p>
<p>Décision 17</p>	<p>► Après débat, le BE décide que la qualification de FFVoile évènement se base sur les critères suivants : L'évènement doit avoir lieu en France Il ne doit pas être un championnat de France Elite, Promotion ou Jeunes (Espoirs et Minimes) Il doit correspondre aux valeurs de la Fédération (Transmission, Authenticité, Initiation, Solidarité, Conquête) Il est soit :</p>

- Un événement de niveau sportif reconnu (Grade)
- Un événement de « masse »
- Un événement de « prestige »

Il n'y a donc pas de notion d'extra grade dans la définition de FFVoile événement.

Liste des FFVoile événement 2014 :

	Date	Nom de la course	Lieu
1	06/04/2014	Départ de la Transat AG2R	Concarneau Saint Barthélémy
2	18/04/2014	Spi Ouest France	La Trinité-Sur-Mer
3	18/04/2014	SNIM	Marseille
4	19/04/2014	ISAF Sailing World Cup Hyères	Hyères
5	01/05/2014	Eurocat	Carnac
6	03/05/2014	Championnat Europe FINN	La Rochelle
7	10/05/2014	Tour de Belle-Île	La Trinité-Sur-Mer
8	25/05/2014	Départ de la Normandy Channel Race	Caen
9	29/05/2014	Defiwind	Gruissan
10	29/05/2014	Départ de l'Armen Race	La Trinité-Sur-Mer
11	08/06/2014	Solitaire du Figaro	Etapes
12	14/06/2014	Départ Giraglia Rolex Cup	Saint Trôpez-Gênes
13	22/06/2014	Départ du Record SNSM	Saint Nazaire Sainte-Marine
14	04/07/2014	Tour de France à la Voile	Etapes
15	05/07/2014	Championnat Europe Nacra 17	La Grande Motte
16	11/07/2014	Festiwind	Ajaccio
17	26/07/2014	Départ Les Sables-Les Açores-Les Sables	Les Sables d'Olonne-Horta
18	04/08/2014	Tour du Finistère	Etapes
19	04/08/2014	Open de France	Quiberon
20	05/09/2014	Championnat du Monde 8MJI	La Trinité-Sur-Mer
21	20/09/2014	Régates Royales	Cannes
22	23/09/2014		
	3	Transquadra	St Nazaire
23	27/09/2014	Les Voiles de Saint Tropez	Saint-Tropez
24	18/10/2014	PWA World Cup La Torche	La Torche
25	02/11/2014	Départ de la Route du Rhum	Saint-Malo-Pointe-à-Pitre

2 HAUT NIVEAU

2.1 Dérogation aux principes 2014 de prise en charge des arbitres

Décision 18

► Le Bureau Exécutif approuve la demande de dérogation aux principes 2014 de prise en charge des arbitres pour la sélective nationale organisée à l'ENVSN du 30 avril au 4 mai. La compétition bénéficiera d'une prise en charge « DTH » (déplacement total et hébergement) pour l'édition 2014.

2.2	Délégation aux épreuves internationales 2014 dispositif Bleuets
A revoir	A revoir
2.3	Décision de non-participation de la France au Championnat d'Europe EUROSAF Jeune 2014 à Gdynia en Pologne
Décision 19	► Le Bureau Exécutif approuve la demande de non-participation de la FFVoile au Championnat d'Europe EUROSAF Jeune 2014. Il propose de se rapprocher de l'EUROSAF afin d'étudier dès maintenant l'harmonisation des calendriers pour les événements nationaux et internationaux 2015 et 2016 afin de permettre au plus grand nombre de nations d'assurer leur présence sans mettre en difficulté les compétitions nationales.
2.4	Régularisation vente Haut Niveau
Décision 20	► Le BE valide les ventes suivantes : 1 Renault Master immatriculé 960 QME 75 de 2006 pour 500 euros – Garage RENAULT ROUX 1 bateau Laser de marque Goodison ISAF n°199678 de 2010 pour 2 400 euros – M. YRIEX 1 Voile RSX 8.5 de marque Neil Pryde de 2011 pour 250 euros – M. TREGOUET 1 Voile RSX 9.5 de marque Neil Pryde de 2013 pour 250 euros – M. BIGOT 1 Voile RSX 9.5 de marque Neil Pryde de 2013 pour 250 euros – M. GOYARD 3 Voiles RSX 9.5 de marque Neil Pryde de 2009 pour 450 euros – ASG Voile GERARDMER 1 Foc J115 et 1 GV M116 de série Star de 2011 pour 700 euros – M. HERCE
2.5	Primes à la performance
Décision 21	► Le BE valide le montant et le financement des primes fixées pour les podiums des championnats du monde seniors des séries olympiques pour l'année 2014. Montant de la prime par sportif : 1 ^{ère} place : 10 000 euros 2 ^{ème} place : 5 000 euros 3 ^{ème} place : 3 000 euros
3	VOILE LEGERE
3.1	Championnats de France
3.1.1	Elite Voile Olympique
Décision 22 Vote CA	► Le BE adopte le principe et le règlement du Championnat de France Elite Voile Olympique 2014 (publication électronique FFVoile du 05/03/2014 suite vote CA)
3.1.2	Promotion
3.1.2.1	Funboard Vague
3.1.2.2	Funboard Slalom
Décision 23 Vote CA	► Le BE entérine les règlements du Championnat de France Promotion Funboard Vague à partir de 2014 et du Championnat de France Promotion Funboard Slalom à partir de 2014.

(publication électronique FFVoile du 05/03/2014 suite vote CA)

3.1.2.3 Dériveur – Laser radial et Europe

Décision 24 Vote CA

► Après modifications faites en séance, le BE entérine les avenants aux Conventions des Championnats de France Promotion Europe et Laser concernant l'attribution des titres Europe Féminin et Laser Radial Féminin à partir de 2014.

(publication électronique FFVoile du 05/03/2014 suite vote CA)

3.1.2.4 Catamaran : point d'information sur la création du titre HC16 avec spi

Info

Suite :

- 1- Au courrier de la Classe Hobie Cat du 12 décembre 2013 concernant la création d'un titre Championnat de France Espoirs HC16 avec spi sur le National de la Classe
- 2- A la proposition alternative du Bureau Exécutif du 17 janvier d'un titre Championnat de France Promotion HC16 avec spi à partir de 15 ans sur une épreuve nationale de la Classe et en même que le Championnat de France Promotion HC16 sans spi,
- 3- Suite au refus de la classe Hobie Cat qui réitère sa demande d'un titre Espoirs HC16 avec spi sur son National de Classe par courrier du 31 janvier 2013

Le Président de la FFVoile prend acte de ce refus par courrier du 5 février 2014, précise que dès lors qu'aucun titre Espoirs ne peut être délivré en dehors des Championnats de France Espoirs, la proposition de la Fédération était une bonne proposition et ne donne pas suite à la demande réitérée de la Classe.

3.1.3 Récapitulatif des dates des Championnats de France Promotion Raceboard, Funboard, Longue Distance et Elite Voile Olympique RS : X et Slalom

Info

Suite à la validation des règlements des différents Championnats de France Windsurf, le Département Voile Légère présente au Bureau Exécutif un tableau récapitulatif des dates et lieux de ces championnats :

Titres	Code	Lieux	du	au
Voile Olympique				
Championnat de France Elite	RS:X 8.5 F	YCPR Marseille	24-oct	26-oct
	RS:X 9.5 H			
Funboard				
Championnat de France Elite Slalom	SLA	CN Loctudy La Torche	29-oct	01-nov
Championnat de France Promotion Slalom	SLA	Neptune Club La Ciotat	14-mars	16-mars
		CN Marignane	19-avr	21-avr
		La Tranche	07-juin	09-juin
		YC Carnac	08-nov	11-nov
Championnat de France Promotion Longue Distance	LD	HWO Hyères	22-oct	25-oct
Championnat de France Promotion Vague	VAGU	CN Wimereux	03-sept	07-sept
Raceboard				
Championnat de France Promotion Raceboard	RCB	YCPR Marseille	24-oct	26-oct

3.2 Délégués fédéraux sur les compétitions majeures 2014

Décision 25

► Après modifications apportées en séance, le BE entérine la liste des délégués fédéraux sur les compétitions majeures FFVoile en 2014 annexé au présent relevé de décisions.

<p>3.3</p> <p>Décision 26 Vote CA</p>	<p>Liste annuelle des épreuves Voile Légère et Habitable prises en compte pour le Championnat de France des clubs 2014</p> <p>► Le Bureau Exécutif entérine les listes annuelles des épreuves Voile Légère et Habitables prises en compte pour le Championnat de France des Clubs 2014, liste partielle pour la Voile Légère et liste définitive pour l’Habitable. Cette liste sera complétée par les championnats de France validés lors du CA du 28/02/2014. (Publication électronique FFVoile du 03/03/2014 suite vote CA)</p>
<p>4</p>	<p>HABITABLE</p>
<p>4.1</p> <p>Décision 27</p>	<p>Frais d’inscription du Championnat de France Promotion des Monotypes Habitables – Novembre à Hyères</p> <p>► Le BE approuve les frais d’inscription pour le Championnat de France des Monotypes Habitables – Novembre à Hyères 2014 soit 230 € pour les moins de 6 m, 280 pour les 6 à 8 m et 350 € pour les plus de 8 m.</p>
<p>4.2</p> <p>Décision 28</p>	<p>Comité de sélection au Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage – Flotte Collective Habitable : composition du Comité de Sélection</p> <p>Le BE valide la composition du Comité de Sélection du Championnat de France Espoirs Flotte Collective Habitable 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Michel Kerhoas (Président du Conseil des Ligues) - Pierre Caste (Représentant de l’organisateur) - Paul Adam (Représentant du bassin Manche) - Marc Bouet (Représentant du bassin Atlantique) - Claude Le Bacquer (Représentant du bassin Méditerranée)
<p>4.3</p> <p>Décision 29 Vote CA</p>	<p>Règlement de Qualification à la Commodore’s Cup 2014</p> <p>► Le BE valide la proposition de création de la Délégation Française pour la Commodore’s Cup 2014. Le BE approuve le règlement de qualification et la composition du comité de qualification : un représentant de l’UNCL, Jean-Philippe CAU, un représentant de la FFVoile Henry BACCHINI et un représentant de l’Association des Propriétaires IRC, Catherine POURRE. Ce comité est présidé par le représentant de l'UNCL. (publication électronique FFVoile du 05/03/2014 suite vote CA)</p>
<p>4.4</p>	<p>Proposition de constitution des délégations Inshore et Règlement de sélection aux Championnats d’Europe et du Monde Jeune de Match Racing</p> <p>Suite à la présentation du Département Habitable à la Commission du Haut Niveau du projet Haut Niveau Habitable – Inshore, et après que la CHN ait acté et validé ce projet, le Département Habitable demande au BE de la FFVoile d’approuver la constitution des Délégations Françaises suivantes sur les compétitions de monotypes et de Match Racing :</p> <p>Course en Flotte – Monotypes : Délégation Française - Championnat d’Europe de J80 (Barcelone – ESP ; 28 juin - 3 juillet 2014) Délégation Française Championnat du Monde de J80 (Annapolis – USA ; 25 sept au 4 octobre 2014) Délégation Française Championnat du Monde de SB20 (St Petersburg – RUS ; 6 au 12 sept 2014)</p> <p>Match Racing : Délégation Française - Championnat du Monde ISAF de Match Racing Open (WMRT 2014) Délégation Française – Championnat du Monde ISAF de Match Racing Féminin (Cork – IRL ; 3 au 8 juin 2014)</p>

<p>Décision 30 Vote CA</p> <p>4.5</p> <p>Décision 31 Vote CA</p> <p>4.6</p> <p>Info</p> <p>4.7</p>	<p>Délégation Française - Championnat du Monde ISAF Jeune de Match Racing Open (Helsinki – FIN ; 23 au 27 juillet 2014)</p> <p>Délégation Française – Championnat d’Europe de Match Racing Jeune (moins de 23 ans) (Viana do Castelo – POR ; Septembre 2014)</p> <p>Délégation Française – Championnat d’Europe de Match Racing Open (POL Août/septembre 2014)</p> <p>Ces délégations seront activées en fonction de l’intérêt et de la capacité des équipages à performer sur les compétitions en référence, et sous réserve de l’approbation du Département Habitable et du Directeur Technique National.</p> <p>Le Directeur Technique National constituera ces délégations sur proposition du Département Habitable, et après avis de tout expert de son choix, sauf pour le Championnat du Monde Jeune ISAF de Match Racing.</p> <p>La sélection pour ce Championnat du Monde Jeune ISAF de Match Racing sera faite conformément au règlement de sélection.</p> <p>► Le BE valide les propositions de création des Délégations Françaises Inshore pour la saison 2014 et approuve le règlement de sélection au Championnat du Monde (ISAF) et d’Europe (EUROSAF) Jeune Match Racing 2014. Le projet de règlement sera soumis au vote du CA (Publication électronique FFVoile du 05/03/2014 suite vote CA)</p> <p>Modification du règlement du Championnat de France Espoirs de Match Racing</p> <p>la Commission Nationale Match Racing propose d'ajouter une épreuve de sélection au Championnat de France Espoirs de Match Racing</p> <p>Une sélection pour la Manche / Mer du Nord (2 sélectionnés)</p> <p>Une sélection pour la zone Ouest, à proximité des pôles France et Espoirs Bretons (2 sélectionnés)*</p> <p>Une sélection Atlantique (2 sélectionnés)</p> <p>Une sélection Méditerranée (3 sélectionnés)</p> <p><i>*Nouvelle épreuve de sélection</i></p> <p>La Commission conserve une invitation à attribuer au 10e sélectionné.</p> <p>► Le BE approuve le nouveau règlement du Championnat de France Espoirs de Match Racing qui sera soumis au vote du CA. (Publication électronique FFVoile du 05/03/2014 suite vote CA)</p> <p>Information Dispositif France Jeune Inshore</p> <p>90 candidats se sont présentés. 48 ont été retenus sur des week-ends de sélection. 33 étaient présents. 23 sont entrés dans le dispositif et 15 ont été détectés comme athlètes à potentiel.</p> <p>Epreuves de références 2014 comptant pour le classement International des coureurs</p> <p>Suite à la finalisation des calendriers des circuits professionnels Extreme 40 et World Match Racing Tour, les épreuves de référence comptant pour le Classement International des coureurs telles que proposées par le Département Habitable doivent être modifiées.</p>
--	---

	<p>En effet, la clôture de ce classement est aujourd'hui fixée au 25 novembre 2014. A cette date, il ne sera pas possible de prendre en compte le Classement Général des Extreme Sailing Series (Groupe 3000) et le classement de la Monsoon Cup – Finale du World Match Racing Tour (Groupe 2000), du fait de la programmation de leurs étapes de fin de saison.</p> <p>Deux options possibles : maintenir la date de clôture du classement international des coureurs au 25 novembre 2014 ou repousser cette date au 31 décembre 2014.</p>
<p>Décision 32</p> <p>4.8</p>	<p>► Après débat au sein du BE, il est proposé de donner mandat aux Vice-présidents chargés de la voile légère et de l'habitable pour finaliser la liste des épreuves à prendre en compte pour le classement international des coureurs.</p>
<p>Vote CA</p>	<p>Modification du règlement du Championnat de France Elite de Course au Large en Equipage 2014</p> <p>Afin d'affirmer le caractère course au large du Championnat, il est proposé d'ajouter à l'art.3 du règlement : « les organisateurs devront aussi obligatoirement inscrire au programme de leur compétition au moins une course de coefficient trois (3) et d'un minimum de 100 Milles Nautiques ».</p>
<p>Décision 33</p> <p>5</p>	<p>► Le BE approuve la modification du règlement du Championnat de France Elite de Course au Large en Equipage 2014. (publication électronique FFVoile du 03/03/2014 suite vote CA)</p>
<p>5.1</p>	<p>DEVELOPPEMENT ET ENSEIGNEMENT/POLE ECONOMIQUE ET SOCIAL</p>
<p>6</p>	<p>Coordination du Pôle Economique et Social</p>
<p>6.1</p>	<p>Après débat, le BE décide de réinscrire cette question à l'ordre du jour d'un prochain BE avant la fin de l'année afin de laisser le temps de débattre et d'approfondir ce point.</p>
<p>6</p>	<p>FORMATION</p>
<p>6.1</p>	<p>Une annexe au nouveau règlement du CQP d'AMV a rendu obligatoire la qualification de formateur national pour valider les UCC1 et 6 du CQPAMV. Cette disposition présentée lors du bureau du 13 décembre 2012 est lourde de conséquence pour l'organisation des formations car elle rend obligatoire la qualification de formateur national pour valider ces 2 UCC.</p>
<p>Décision 34</p>	<p>Tenant compte des difficultés liées à la mise en place de ce texte dans nos centres de formation, la décision de bureau du 13 décembre 2012 a prévu que la MFE travaille sur une instruction d'application.</p> <p>Cette soumission vise à valider la rédaction du projet d'instruction d'application sur deux points : -la qualification du formateur aux différentes phases de la certification pédagogique des CQP AMV -la qualification minimum requise pour les formateurs</p>
<p>7</p>	<p>► Le BE valide le projet d'instruction d'application sur le nouveau règlement du CQP d'AMV. (Publication électronique FFVoile le 21/03/2014)</p>
	<p>RELATIONS INTERNATIONALES</p>

<p>7.1 Décision 35 Vote CA</p>	<p>Epreuves internationales</p> <p>► Le BE donne son accord pour les épreuves suivantes : Championnat du Monde de SL 16 du 28 juin au 4 juillet 2014 à St Jean de Luz – YC Basque</p>						
<p>7.2 info</p>	<p>Position de la FFVoile sur la soumission ISAF tendant à la réduction du nombre de Championnats du Monde de classes</p> <p>La FFVoile souhaite faire valoir la création de deux groupes de travail chargé d'étudier l'opportunité d'un durcissement pour l'un des critères d'éligibilité au statut de classe ISAF, et pour l'autre le respect strict des critères de représentation pour championnat du monde de classe ISAF.</p>						
<p>8 8.1 Décision 36</p>	<p>CCA</p> <p>Soumission de demande de jury national sans appel et convention d'arbitrage supplémentaire</p> <p>► Le BE autorise la Commission Centrale d'Arbitrage à désigner des jurys nationaux sans appel composés de trois juges pour les compétitions suivantes :</p>						
<p>Décision 37</p>	<p>TRANSAT AG2R LA MONDIALE (départ le 6 avril 2014) SOLITAIRE DU FIGARO – Eric Bompard Cachemire (départ le 8 juin 2014) DEFIC DU PRINCE 2014 LORIENT HORTA SOLO 2014</p>						
<p>8.2</p>	<p>► Le BE valide la mise en place d'une convention d'arbitrage entre OC Sport, organisateur de la Route du Prince 2014 et la Fédération Française de Voile.</p> <p>Point d'information arbitre féminin</p>						
<p>8.3</p>	<p>Information sur les réunions de formation organisées à la FFVoile les 8 et 9 février 2014.</p> <p>Principes 2014 de prise en charge des arbitres</p>						
<p>Décision 38</p>	<p>Suite à la modification des critères d'attribution de l'appellation Evènements FFVoile, il est apparu nécessaire de mettre en cohérence les principes 2014 de prise en charge des arbitres. Il est proposé de retirer les Evènements FFVoile des compétitions ouvrant droit à une prise en charge DTH (frais de déplacements remboursés en totalité à l'arbitre par la CCA) et de les remplacer par la mention « suivant la liste jointe en annexe, validée annuellement par le BE de la FFVoile »</p> <p>► Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide les principes 2014 suivants pour la prise en charge des arbitres comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="272 1877 1495 2040"> <thead> <tr> <th>Compétitions</th> <th>Codes de prise en charge</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Grade 4</td> <td>RO</td> </tr> <tr> <td>Evènements FFVoile Suivant la liste jointe en annexe, validée annuellement par le Bureau</td> <td>DTH</td> </tr> </tbody> </table>	Compétitions	Codes de prise en charge	Grade 4	RO	Evènements FFVoile Suivant la liste jointe en annexe, validée annuellement par le Bureau	DTH
Compétitions	Codes de prise en charge						
Grade 4	RO						
Evènements FFVoile Suivant la liste jointe en annexe, validée annuellement par le Bureau	DTH						

	Exécutif de la FFVoile	
	Grade 3 autres	DP pour le président du comité de course, le jaugeur d'épreuve et le président du jury RO pour les adjoints du comité de course et du jaugeur d'épreuve, les assesseurs du jury, les contrôleurs d'équipement course au large
	Grades 2, 1 et W	Selon les cas, RO ou DTH